

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Raison sociale de l'émetteur : Natexis Banques Populaires
S.A. au capital de 783.927.680 euros
Immatriculée sous le n° 542 044 524 RCS Paris
Siège social : 45 rue Saint Dominique, 75007 Paris

La société NATEXIS BANQUES POPULAIRES (l'« émetteur ») a confié à NATEXIS BLEICHROEDER SA, prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante (l'« animateur »), la mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité.

Ce contrat, qui a pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de l'émetteur sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, s'inscrit dans le cadre du nouveau programme de rachat devant être mis en œuvre sur le fondement de l'autorisation donnée à l'émetteur d'intervenir sur ses propres titres par l'assemblée générale du 18 mai 2006.

Il annule et remplace le précédent contrat de liquidité signé entre les parties.

Ce contrat est conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision en date du 22 mars 2005.

Il prend effet le 19 mai 2006 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Au 19 mai 2006, le compte de liquidité ouvert chez l'animateur contient :

- la somme de 26 330 842,31 euros ;
- 64 000 titres.